

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 880

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 19**

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« dans des conditions définies par décret ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Que veut dire « la restauration des fonctionnalités naturelles » ? Où commence-t-elle, où s'arrête-t-elle ? Qui la décide ? Ces points n'ont pas été précisés. Il convient de l'encadrer.

Pour certains cours d'eau, comme la Seine par exemple, il n'est pas envisageable d'en restaurer ses fonctionnalités naturelles.